

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Innertkirchen, le 10 mars 2018

## **Les pêcheurs bernois acceptent la hausse des émoluments de patentes et saluent l'introduction de la contribution aux mesures de protection**

**À l'occasion de leur 128<sup>e</sup> assemblée générale, les délégués de la Fédération cantonale bernoise de la pêche ont pris acte de la hausse prévue des émoluments de patentes cantonales et de l'introduction de la contribution aux mesures de protection. Malgré quelques voix critiques à l'égard du directeur de l'économie publique, le membre du Conseil-exécutif Christoph Ammann, les pêcheuses et pêcheurs bernois soutiennent ces mesures envisagées. Ils renoncent à un référendum contre la modification prévue de la loi.**

106 délégués avec droit de vote issus de 9 associations d'affermage et de 48 sociétés de pêche se sont réunis le samedi 10 mars 2018 à Oberhasli pour l'assemblée générale annuelle de la Fédération cantonale bernoise de la pêche (FCBP). De nombreux invités et membres d'honneur ont répondu à l'invitation de la FCBP, notamment la présidente du Grand Conseil Ursula Zybach, qui a remercié les pêcheuses et pêcheurs pour leur engagement.

Dans son allocution de bienvenue, le président de la FCBP Markus Meyer a souligné à quel point il est important que les structures de la fédération soient solides et efficaces. La FCBP a ainsi réussi, grâce à sa mobilisation et à son opiniâtreté, à faire passer une contribution aux mesures de protection dans le cadre de la hausse prévue des émoluments de patentes cantonales. Dans le canton de Berne aussi, il est prévu qu'à partir de 2020, tous les acquéreurs et acquéresses d'une patente annuelle de pêche à la ligne soient fondamentalement tenus de réaliser un travail de protection. Lors de l'acquisition de cette patente, les personnes qui ne fourniront pas la preuve qu'elles ont réalisé un travail de protection devront s'acquitter de la contribution aux mesures de protection en plus des émoluments de patentes. L'affiliation démontrée à une société de pêche dans le canton de Berne permettra en revanche d'en être dispensé.

### **Hausse des émoluments de patentes : les explications du membre du Conseil-exécutif Ammann**

Le membre du Conseil-exécutif et directeur de l'économie publique Christoph Ammann a évoqué en détail la hausse des émoluments de patentes de pêche bernoises dans ses explications. À partir de 2020, une patente annuelle devrait en effet coûter 250 francs au lieu de 200 actuellement.

L'adaptation des émoluments de patentes relève les coûts des patentes à un niveau justifié par rapport à la moyenne suisse, tout en préservant l'attractivité élevée de la pratique de la pêche dans le canton de Berne, selon Ammann. Avec une cinquantaine de lacs et cours d'eau soumis à patente, le canton de Berne offre la plus grande diversité d'eaux ouvertes à la pêche en Suisse. La patente bernoise permet de pêcher dans de grands lacs, des lacs de montagne, des lacs de retenue ainsi que dans de grands et petits cours d'eau dans les trois grandes régions que sont les Alpes, le Mittelland et le Jura. Avec un émoluments actuel de 200 francs pour une patente annuelle, le canton de Berne se trouve dans la partie inférieure de la fourchette des émoluments de patentes en comparaison inter-cantonale. Ainsi, dans les petits cantons d'Uri et d'Appenzell Rhodes-Intérieures, les émoluments pour une patente annuelle s'élèvent respectivement à 330 francs et 300 francs.

« Une hausse des émoluments de patentes ne réjouit personne », a ajouté Ammann. Toutefois, compte tenu du niveau actuellement bas par rapport à la moyenne suisse des émoluments de patentes dans le canton de Berne et des autres parties prenantes concernées par les mesures d'économies, comme les bénéficiaires de soins hospitaliers et de soins à domicile, familles, personnes handicapées, écoliers et écoles, utilisateurs des transports publics, chasseurs, etc., l'adaptation des émoluments de patentes pour les pêcheurs et pêcheuses à la ligne lui paraît supportable et acceptable.

Des voix approbatrices, mais aussi critiques, se sont élevées lors de la discussion qui a suivi. Les pêcheurs sont notamment gênés par le fait que l'Inspection de la pêche du canton de Berne ait dû supprimer des services par mesure d'économie ces dernières années et que les émoluments de patentes augmentent maintenant malgré tout. Le montant de la contribution prévue aux mesures de protection a également fait débat. Les votants estimaient qu'il devait être plus élevé que la cotisation moyenne des sociétés de pêche, afin que celles-ci ne perdent pas de membres. Pour eux, la contribution aux mesures de protection devait en outre être prélevée avec les patentes annuelles, mais aussi celles de courte durée. L'assemblée s'est finalement ralliée au comité de la FCBP qui avait décidé à l'unanimité d'accepter la hausse des émoluments et de renoncer à un référendum contre la modification de la loi prévue.

### **Bilan des services**

En 2017, les quelque 5000 pêcheuses et pêcheurs bernois ont effectué plus de 61 000 heures de travail bénévole. 38 % de ce temps ont été consacrés à un travail bénévole interne aux sociétés de pêche, 34 % à l'élevage de poissons de repeuplement, 13 % aux améliorations de l'habitat des poissons, 8 % à la formation initiale et complémentaire, 5 % aux relations publiques et 2 % à des mesures de protection de l'environnement. Cela représente l'équivalent de 30 postes à temps complet ou de 1,86 million de francs.

### **Comptes annuels 2017 et budget 2018**

Avec des dépenses de 143 658 francs, les comptes annuels de la FCBP ont été bouclés avec un déficit de 2615 francs. Fin 2017, la fortune de la fédération s'établissait à 105 664 francs. Le budget 2018 est équilibré, avec des recettes et des dépenses prévues de l'ordre de 141 500 francs. Fin 2017, le fonds de lutte de la FCBP disposait de 145 500 francs.

### **Appel à la collecte de signatures pour l'initiative sur les pesticides**

La Fédération Suisse de Pêche FSP soutient l'initiative « Pour une Suisse libre de pesticides ». Afin de disposer de suffisamment de signatures à l'expiration du délai de récolte le 29 mai 2018, la FSP appelle les pêcheuses et pêcheurs à effectuer une journée de collecte d'ici le 15 avril 2018. Afin d'être en mesure de répondre à cet appel, les membres de la FCBP ont reçu des feuilles de signatures lors de l'assemblée générale.

### **Photos (auteur des photos : Adrian Aeschlimann)**

Photo 1 : Le directeur de l'économie publique et membre du Conseil-exécutif Christoph Ammann explique la hausse des émoluments de patentes et l'introduction de la contribution aux mesures de protection aux délégués.

Photo 2 : Markus Meyer, président de la Fédération cantonale bernoise de la pêche, remercie le membre du Conseil-exécutif Christoph Ammann (à droite) en lui remettant une casquette de la FCBP.

Photo 3 : 106 délégués de 9 associations d'affermage et de 48 sociétés de pêche discutent de la hausse des émoluments de patentes de pêche dans le canton de Berne et de l'introduction de la contribution aux mesures de protection à Innertkirchen.

### ***Renseignements***

Adrian Aeschlimann, administrateur FCBP, 031 330 28 07, [a.aeschlimann@skf-cscp.ch](mailto:a.aeschlimann@skf-cscp.ch)